



**Commune de LADOIX-SERRIGNY**  
**Conseil Municipal du 26 septembre 2023**

**Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

**Présents :** M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mme Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD

**Absents excusés :**

M. Christian PISARSKY ayant donné pouvoir à M. Philippe JACQUELIN  
M. Alexandre BEY ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle PETIOT

\*\*\*\*\*

**Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :**

- 1) Appel à projet voirie 2024
- 2) Convention de desserte de transport avec la Communauté d'Agglomération, extension circuit scolaire et participation financière
- 3) Décision modificative n°3 (suite vente matériels techniques)
- 4) Inscription à l'état d'assiette Destination des coupes – Affouages Exercice 2024
- 5) Refonte du règlement de location de la salle et du caveau Pierre Gourillon
- 6) Personnel communal : départ en retraite

**Secrétaire de séance :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

**Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2023 :**

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

\*\*\*\*\*

La séance débute en présence du nouveau Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaune, M. Benoît BYRSKI. M. le Maire et le conseil municipal a échangé sur divers sujets avec ce dernier.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2023/0053**  
**Appel à projet voirie 2024**

Chaque année il convient de délibérer pour adopter le programme voirie de l'année à venir. Ainsi, à travers l'appel à projets « voirie » (ancien programme dénommé Programme de soutien à la voirie et Amendes de Police) le conseil départemental aide les communes au maintien de la qualité du réseau routier communal.

Pour la campagne 2024, il convient de déposer le dossier « appel à projet voirie » avant le 30 septembre 2023, d'où la proposition de M. le Maire sur le programme de voirie à adopter qui portera sur l'aménagement de la Rue des Cras, la surface concernée est de 3 880 m<sup>2</sup>, le coût prévisionnel serait de 310 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de voirie 2024 tel que décrit ci-dessus et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet voirie et de l'appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP). Il précise que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune de l'année 2024.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2023/0054**

**Convention de desserte de transport avec la Communauté d'Agglomération, extension circuit scolaire et participation financière**

M. le Maire rappelle au conseil que l'organisation du transport scolaire est gérée par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS). Depuis l'année scolaire 2019/2020 un point d'arrêt a été créé à l'intersection du hameau de Neuvelle et de la RD 20A. En effet, un jeune collégien devait faire tous les matins presque 2 km (de Neuvelle à l'arrêt de bus Place de l'Eglise) sur la RD20a, non éclairée.

A ce jour, cet élève fréquente un lycée sur Beaune et 2 autres élèves utilisent cet arrêt pour se rendre également au collège.

Après étude de la demande, par les services de l'agglomération, l'implantation demandée ne pouvait pas être retenue. En effet, celle-ci occasionnait des aménagements coûteux, mais une alternative à moindre coût avait pu être proposée.

Celle-ci consistait à utiliser le point d'arrêt Neuvelle Primaire existant. Cette solution permettant de rendre possible la prise en charge de l'élève concerné par le circuit scolaire S 205 et ce, sans incidence pour les autres usagers empruntant ce bus, cet aménagement de circuit pour alimenter le nouveau point d'arrêt ayant cependant des incidences en termes de kilométrage et de coût.

Compte tenu du fait que la desserte de ce point d'arrêt déroge au règlement des Transports Scolaires Communautaire, la CABCs a demandé de participer à hauteur de 50% du coût du service complémentaire par année scolaire, pour information le montant fixé pour l'année 2023/2024 s'élève à 560.19 € HT.

Cette extension dérogeant au règlement des transports scolaires, une convention doit être signée avec la commune, afin de définir les conditions de cet aménagement de circuit et, notamment, la prise en charge à hauteur de 50 % de son coût supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2023/0055**

##### **Décision modificative n°3 (suite vente matériels techniques)**

M. le Maire informe l'assemblée que du matériel technique a été vendu, il y avait dans ce matériel, une tondeuse de 1 500 €.

Afin de pouvoir passer les différentes écritures, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à **l'unanimité**, d'ouvrir les crédits correspondants au budget principal.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2023/0056**

##### **Inscription à l'état d'assiette Destination des coupes – Affouages Exercice 2024**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour l'exercice **2024**, l'état d'assiette de plusieurs parcelles (35 sud, 31, 10 et 23).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 des dites parcelles et **DÉSIGNE** les trois personnes suivantes comme garants pour les affouages 2023/2024, Jacques SERRÉ, Rodolphe VAUTHEY et Gérard DUPUIS.

Le prix du stère reste à 6,50 € TTC.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2023/0057**

##### **Refonte du règlement de location de la salle et du caveau Pierre Gourillon**

Le règlement de location de la salle et du caveau Pierre Gourillon a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles ces salles doivent être utilisées. Ce règlement a subi plusieurs

modifications depuis plus de 15 ans qu'il a été mis en place aussi il convient de le refondre, entièrement.

Ce règlement comprend plusieurs points comme la location, la mise à disposition, les conditions de réservation, les locaux/le matériel, les conditions d'utilisation, la responsabilité et la sécurité, le respect de l'environnement et l'acceptation par le locataire du contrat correspondant ainsi que la révision des tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le nouveau règlement de la salle et du caveau Pierre Gourillon.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 2023/0058

#### Personnel communal : Départ en retraite

La commune a coutume d'offrir un cadeau aux agents partant en retraite. Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à leurs agents quittant le service, à l'occasion de leur départ en retraite, n'ayant pas encore été déterminé précisément, il convient de fournir au comptable une délibération décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents. Considérant le départ en retraite d'un agent de l'école maternelle en 2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal **INSTITUE** le principe d'octroi d'un cadeau de départ en retraite aux agents communaux titulaires et non titulaires à l'occasion de leur départ en retraite.

\*\*\*\*\*

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

	OBJET	Société	Montant TTC
<b>' LETTRES DE COMMANDES</b>			
12/07/2023	Achat, installation et mise en service ordinateur de bureau Ecole primaire	LOONIX	2 384,84 €
12/07/2023	Mise en souterrain réseaux orange Sentier du Moulin Mardasson	ORANGE	1 243,55 €
24/07/2023	Couvertines mur de soutènement	MDB	2 352,00 €
28/07/2023	Pose menuiseries extérieures école maternelle (sous traitant)	LW MENUISERIE	6 000,00 €
04/08/2023	Couvertines mur de soutènement Chemin des Carrières	MDB	1 176,00 €
04/08/2023	Remplacement et aménagement chauffage et climatisation Salle PG <small>(annule et remplace le devis n° 6335 de mars 2023)</small>	SBC	38 947,00 €
30/08/2023	Fournitures végétaux pour haie et arbres école maternelle et parking école	SONOFEP	13 081,86 €

30/08/2023	Réalisation massif place de la mairie jardin d'enfants église et parking église	SONOFEP	7 030,12 €
05/09/2023	Panneaux "attention danger" et "sens interdit"	LOXAM	864,00 €
06/09/2023	Estimation des travaux pour l'aménagement rue des Cras	BEREST INGÉNIERIE	1 920,00 €
11/09/2023	Alimentation générale- (annule et remplace le devis n° 31698 du 05/05/2023 d'un montant de 1 923,49 €)	BERSOT	1 763,20 €
19/09/2023	Réalisation et pose de barrière route de Chorey/Bras de la Lauve	ALLARD	1 694,00 €
20/09/2023	Fourniture et pose poteau incendie rue des Rossignols	VEOLIA	1 087,15 €
20/09/2023	Remplacement vidéoprojecteur école primaire	DISTRIMATIC	1 165,70 €
20/09/2023	Potelets route de Chorey	AREA	1 328,40 €

<b>ACTES DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY</b>			
03/07/2023	Concession n° 828 - N° plan B 54 pour 50 ans (renouvellement acte de concession n°421 du 30/05/1972)	Philippe OCQUIDANT	386,00 €
21/07/2023	Concession n° 829 - N°, plan C 275 pour 50 ans (concession nouvelle)	Karine BIZOUARD	386,00 €
07/08/2023	Concession n°830 - N° plan C-C 10 pour 50 ans - Cavurne (Concession nouvelle)	Ana-Paula BELO GONCALVES	510,00 €
25/08/2023	Concession n°831 - N° plan C 280 pour 30 ans (concession nouvelle)	Josette ANTOINE	215,00 €

<b>Déclarations d'Intention d'Aliéner</b>		<b>Noms des propriétaires sortants</b>
05/07/2023	43 route de Dijon	MALLARD
06/07/2023	Impasse Quentin - hameau de Buisson	VAN DORPE-LOPEZ
06/07/2023	Impasse Quentin - hameau de Buisson	VAN DORPE
07/07/2023	rue de Massenet	Les Pierres du Siècle (ACHARD)
07/07/2023	46 rue de Serrigny	Les Pierres du Siècle (ACHARD)
13/07/2023	Lieu-dit La Girolle	Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
04/08/2023	36 rue Martenot	GIRERD
16/08/2023	4 rue des Coquines	GEORGET
16/08/2023	27 rue du Bief	DEFOSSEZ
16/08/2023	11 route de Corcelles	Sci La Bourgeoisie (ANDRÉ)
06/09/2023	16 rue du Bief	MALDANT Pierre-François

### **Point sur les commissions**

#### **Commission Voirie**

M. Gaston RAVAUT informe les élus de l'état d'avancement des travaux du parvis de l'école maternelle, de l'Avenue de Corton, de la Route de Chorey et des travaux d'enfouissement de la rue et de l'Impasse des Cras.

Concernant les futurs travaux de voirie en zone des Barrigards pris en charge par l'agglomération et le Département, les élus souhaitent qu'un courrier soit adressé à ces deux entités afin d'attirer leur attention sur le planning de ces travaux sur 2024 et 2025. En effet, la Saint Vincent Tournante devant se dérouler en janvier 2025, il ne faudrait pas que surviennent des problèmes d'accès pour les secours.

#### **Commission Bâtiments**

M. Philippe JACQUELIN fait part de l'avancement des travaux dans les écoles au cours de l'été dernier. Deux salles de classe ont été refaites, même s'il reste à régler un problème de porte dans une des salles. La barre anti-panique a été installée sur la porte d'accès au public de la mairie.

En ce qui concerne la pose des menuiseries extérieures de l'école maternelle, pour différentes raisons (qui n'incombaient pas à la commune) les travaux de pose ont été repoussés aux vacances de la Toussaint.

Les travaux de climatisation/chauffage de la salle et du caveau Pierre Gourillon sont terminés, il convient de surveiller la programmation, en effet les locataires se sont plaints d'une forte chaleur dans le caveau.

### Divers

Mme Isabelle PETIOT indique qu'en raison d'une panne d'imprimerie, le bulletin municipal n'a pas pu être distribué. Aussi, dès livraison, les exemplaires du bulletin municipal n°100 pourront être distribués dès cette fin de semaine.

Mme Isabelle PETIOT met en place l'organisation du repas des aînés, le dimanche 8 octobre prochain.

M. Jacques SERRÉ signale le manque de signalisation de la voie verte, M. le Maire répond que cela sera signalé à la communauté d'agglomération.

Mme Isabelle SANCHEZ dit qu'elle a été interpellée à deux reprises sur le « dos d'âne » installé Rue de la Louère, M. le Maire répond que ce ralentisseur est aux normes, c'est fait pour ralentir les gens, et l'effet est concluant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle PETIOT.



Le Maire,  
Jérôme FOL.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 27 septembre 2023.